

123 LLS TOULOURI - ZAC HIBISCUS À CAYENNE
Travaux de VRD

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

2. Procédure de passation

Appel d'Offres Ouvert.

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

3. Objet de la consultation

Travaux de VRD relatifs à l'opération de construction de 123 LLS « Toulouri » ZAC Hibiscus (Ilots L14, L15 et L18) à Cayenne.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en quatre (4) lots définis ci-après :

- Lot n°1b : Terrassements / Voirie
- Lot n°2 : Assainissement EU / EP
- Lot n°3 : Réseaux souples
- Lot n°4 : Espaces verts / Clôtures

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Les offres variables sont strictement interdites.

4. Variantes - Options

Le marché est ouvert aux variantes.

5. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots est de 5 mois (non compris période de préparation de 1 mois).

6. Date prévisionnelle de début des travaux

3^{ème} trimestre 2018

7. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

8. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. **Valeur technique** ; pondération : **50%**
(capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés)
2. **Prix** ; pondération : **50%**

9. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation

10. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le Dossier de Consultation est disponible :

. sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation,

. sur support papier remis contre paiement d'une valeur de cinquante (50) euros par dossier pour frais de reprographie, par chèque libellé au nom de la S.IM.KO.

Ces documents sont à retirer à l'adresse ci-dessous:

ATP (Atelier technique de projets)
Mont Lucas 1 BAT G - RDC - 97300 CAYENNE
Téléphone: 0594 38 33 28
Portable : 0694 26 41 24

Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une demande à ATP au 0594 38 33 28 ou par mail à atel.tech.pro@wanadoo.fr . Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

11. Date limite de réception des offres

Jeudi 6 septembre 2018 à 12 heures

12. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès - BP 812
97388 KOUROU Cedex

13. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

14. Renseignements d'ordre administratif

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès - BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

15. Renseignements d'ordre technique

GTI
571 i, Route de Suzini
97 354 REMIRE MONTJOLY
Tél : 0594 35 18 10 / Fax : 0594 35 18 53
Monsieur Arnaud LEFEVRE

16. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne - 7, avenue du Général de Gaulle - 97300 CAYENNE - Téléphone : 0594 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

17. Autres organes de publication

- . BOAMP
- . JOUE
- . JAL France Guyane
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence ».

18. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Vendredi 03 août 2018